

Créteil, le 22 novembre 2016

La rectrice de l'académie de Créteil,
Chancelière des Universités

à

Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie -
directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne
Mesdames et messieurs les chefs des établissements
publics et privés de l'enseignement du second degré
Mesdames et messieurs les directeurs d'EREA
Mesdames et messieurs les directeurs de CFA
Madame le proviseur de l'unité pédagogique régionale
Paris-Ile de France
Mesdames et messieurs les responsables des
établissements organisant des stages de formation
professionnelle continue
Mesdames et messieurs les coordonateurs
départementaux MLDS
Mesdames et messieurs les directeurs des
établissements médico-sociaux
Mesdames et messieurs les directeurs des instituts
éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques
pour attribution

Mesdames et messieurs les IEN-IO, IEN-ET et IEN-
ASH
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de
SEGPA
pour information

Circulaire n° 2016-114

Objet : session février 2017 du certificat de formation générale (CFG)

Références :

- 1) articles D332-23 à D332-29 du code de l'éducation
- 2) décret n° 2010-784 du 8 juillet 2010 ;
- 3) décret du 2015-1051 du 25 août 2015
- 4) arrêté du 19 juillet 2016 - J.O. du 3-8-2016
- 5) arrêté du 8 juillet 2010 (JO du 11-7-2010 ; BO n°29 du 22-7-2010) ;
- 6) circulaire n° 2010-109 du 22 juillet 2010 (BO n°30 du 26-8-2010).
- 7) circulaire n° 2015-127 du 3 août 2015

Le but poursuivi par le certificat de formation générale est de permettre aux personnes en difficultés d'apprentissage, quel que soit leur âge, de disposer d'un bagage minimum pour les aider dans leur démarche d'insertion. Le certificat de formation générale valide l'aptitude du candidat à l'utilisation des outils de l'information et de la communication sociale ainsi que sa capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel. Il garantit l'acquisition de compétences au moins au palier 2 du socle commun de connaissances et de compétences, défini par arrêté du ministre chargé de l'éducation.

Je vous communique les modalités de mise en place de l'examen pour la session de février 2017.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

DAFPEN

Directrice de la pédagogie
Martine Amiot
01 57 02 67 80
martine.amiot@ac-creteil.fr

IEN ET-EG

Affaire suivie par
Arnaud Tapin
01 57 02 68 57
arnaud.tapin@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr



La présente circulaire aborde les trois points suivants :

1. Les conditions de candidature
2. Les modalités d'évaluation et d'attribution
3. L'organisation générale

et comporte quatre annexes.

1 - Les conditions de candidature

Le certificat de formation générale est un diplôme auquel peuvent se présenter :

A / Première catégorie de candidats

A.1. les candidats soumis à l'obligation scolaire :

- les élèves en fin de scolarité dans l'une des sections mentionnées à l'article D.332-7 du Code de l'éducation (SEGPA),
- les élèves effectuant leur dernière année de scolarité obligatoire, notamment en troisième d'alternance, en classe relais ou dans un dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA),
- les élèves présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé scolarisés selon les dispositions prévues à l'article L.112-1 du Code de l'éducation,
- à titre exceptionnel, les élèves de 15 ans au moins à la date des épreuves, en grande difficulté scolaire, scolarisés en 3^{ème} générale ou 3^{ème} préparatoire aux formations professionnelles et **impérativement** inscrits au DNB. Pour cette catégorie d'élèves, un accompagnement spécifique préparatoire à l'épreuve orale du CFG est nécessaire,

A.2. les candidats stagiaires de la formation professionnelle continue d'un établissement public,

A.3. les candidats scolarisés dans un établissement relevant du ministère de la Justice.

B / Deuxième catégorie de candidats

Les candidats qui ne relèvent pas de la première catégorie se présentent à titre individuel.

A titre dérogatoire et pour tenir compte des contraintes pénitentiaires, les candidats scolarisés dans un établissement relevant du ministère de la Justice peuvent s'inscrire dans cette 2^{ème} catégorie de candidats.

C / Cas exceptionnels

- Les élèves n'étant plus soumis à l'obligation scolaire qui pourraient bénéficier de l'évaluation au cours de leur formation pour valider le palier 2 du socle commun de connaissances et de compétences pourront être inscrits dans la première catégorie de candidats ;

- Les candidats inscrits au CFG à une session qui, pour raison de force majeure dûment constatée et justifiée par un certificat médical ou autre document officiel, ne pourraient se présenter aux épreuves de l'examen, se verront proposer, à leur demande, une deuxième session.

2. Les modalités d'évaluation et d'attribution du diplôme

A / Candidats de la première catégorie

L'évaluation est établie **au cours de leur formation**. Elle s'appuie sur le palier 2 du socle tel qu'il est défini dans le livret personnel de compétences. Elle se réfère principalement à la maîtrise des compétences suivantes :

- la maîtrise de la langue française ;
- les principaux éléments de mathématiques et de la culture scientifique et technologique ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (TUIC) ;
- les compétences sociales et civiques ;
- l'autonomie et l'initiative.



L'attestation de maîtrise de connaissances et compétences du socle commun pour le certificat de formation générale doit être validée par le chef d'établissement.

Les candidats présentent également une **épreuve orale** (voir annexe 1 « Epreuve orale du CFG - Consignes candidats » et annexe 2 « Epreuve orale du CFG - Consignes évaluateurs ») d'une durée de vingt minutes sans temps préparatoire qui consiste en un entretien avec un jury composé pour chaque candidat de deux professeurs ne les connaissant pas. L'épreuve orale prend appui sur un dossier qui ne doit pas dépasser 6 pages (auquel il est possible d'ajouter quelques annexes), préparé par le candidat au cours de sa formation. Il doit être élaboré à partir de l'expérience professionnelle ou de stages de formation ou de centres d'intérêt personnel. Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TICE). En fonction des modalités définies par chaque département, ce dossier doit être remis à l'autorité académique ou au centre d'examen en vue de sa transmission aux différents jurys constitués pour les entretiens. En cas d'absence de dossier à l'épreuve orale, le jury procédera à l'audition du candidat dans le cadre habituel. Il sera demandé les causes de l'absence du dossier au candidat. Ces cas seront étudiés en commissions départementales de délibération.

Le CFG sera attribué aux candidats ayant validé le palier 2 du socle de connaissances et de compétences, et l'épreuve orale.

Afin d'aider à l'insertion des candidats, la non validation d'une compétence ne sera pas systématiquement éliminatoire. Chaque commission départementale délibèrera et s'appuiera pour sa proposition sur l'analyse des compétences validées et sur l'appréciation des critères de l'épreuve orale.

B / Candidats de la deuxième catégorie

Sont pris en compte les résultats obtenus à **deux épreuves écrites** d'une heure chacune, l'une portant sur la maîtrise de la langue française et l'autre sur les principaux éléments de mathématiques se fondant également sur le palier 2 du socle commun, ainsi qu'à une **épreuve orale** d'une durée de vingt minutes qui consiste en un entretien avec le jury. L'épreuve orale prend appui sur un dossier préparé par le candidat. Chaque épreuve est notée sur 20.

L'épreuve écrite portant sur la maîtrise de la langue française est fondée sur un texte d'une vingtaine de lignes dactylographiées, traitant, dans une langue accessible, d'un problème concret. Cette épreuve comporte un exercice permettant d'apprécier si le candidat est capable de lire et de comprendre le texte proposé. Celui-ci sert également de point de départ à un court exercice d'expression.

L'épreuve écrite portant sur les principaux éléments de mathématiques est constituée d'exercices à partir de documents ou de situations en rapport avec la vie pratique.

L'épreuve orale d'une durée de vingt minutes est identique à celle présentée par les candidats de la première catégorie. Le document « Epreuve orale du CFG - Consignes candidats » (annexe 1) sera adressé aux candidats de la deuxième catégorie en même temps que la convocation à l'examen.

Le CFG sera attribué au candidat obtenant d'une part la moyenne aux deux épreuves écrites et d'autre part une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve orale selon les critères mentionnés dans la grille d'évaluation jointe à la circulaire (annexe 3).

Afin d'aider à l'insertion des candidats, la non validation des épreuves écrites et de l'épreuve orale ne sera pas systématiquement éliminatoire. Chaque commission départementale délibèrera et s'appuiera pour sa proposition sur l'analyse des compétences validées et sur l'appréciation des critères de l'épreuve orale.



3. L'organisation générale

Le calendrier des principales opérations de gestion des sessions 2017 du CFG est le suivant :

4/8

Session de février 2017:

Nature de l'opération	Calendrier
Ouverture du serveur pour les inscriptions sur CLEO	du jeudi 1 ^{er} décembre 2016 au jeudi 12 janvier 2017
Dépôt des dossiers supports de l'épreuve orale.	le lundi 23 janvier 2017
Date et horaires des épreuves écrites pour les candidats de la deuxième catégorie	le jeudi 23 février 2017 - 9h00 épreuve de français - 10h30 épreuve de mathématiques
Date de l'épreuve orale	le jeudi 23 février 2017
Délibération des commissions départementales	Avant le 3 mars 2017
Jury académique et communication des résultats	le mardi 7 mars 2017

Pour information Session de juin 2017:

Nature de l'opération	Calendrier
Ouverture du serveur pour les inscriptions sur CLEO	du jeudi 19 janvier 2017 au vendredi 10 mars 2017
Candidats de la première catégorie : fin de la transmission des attestations du niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et dépôt des dossiers supports de l'épreuve orale. Candidats de la deuxième catégorie : dépôt des dossiers de l'épreuve orale.	le jeudi 1 ^{er} juin 2017
Date et horaires des épreuves écrites pour les candidats de la deuxième catégorie	le lundi 12 juin 2017 - 9h00 épreuve de français - 10h30 épreuve de mathématiques
Dates de l'épreuve orale - candidats de la première catégorie - candidats de la deuxième catégorie	- le 15 et le 16 juin 2017 - le 12 juin et 13 juin 2017
Délibération des commissions départementales	Avant le vendredi 23 juin 2017
Jury académique et communication des résultats	le vendredi 30 juin 2017

Chaque département aura en charge d'apporter les compléments d'informations nécessaires au bon déroulement de cette organisation, pour ce qui les concerne.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter aux présentes instructions et de votre concours à la bonne réalisation des évaluations et des épreuves.

La Rectrice de l'Académie de Créteil

Béatrice GILLE

Epreuve orale du CFG Consignes aux candidats

L'épreuve orale du CFG :

- permet d'apprécier:
 - les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales
 - la capacité à exposer son expérience personnelle
 - la capacité à se situer dans son environnement social ou professionnel
- est identique pour tous les candidats
- consiste en un entretien de 20 minutes avec 2 professeurs
- ne comporte pas de temps préparatoire
- prend appui sur un dossier rédigé par le candidat

Consignes pour la rédaction du dossier support

- Forme :
 - 6 pages maximum (quelques annexes possibles)
 - Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TICE) pour sa rédaction
- Contenu :
 - Présentation du candidat et de l'entreprise (ou du thème)
 - Description détaillée d'une situation ou d'une activité dans le cadre d'une expérience professionnelle (stage ou activité professionnelle) ou d'un centre d'intérêt personnel.

Epreuve orale du CFG
Consignes aux évaluateurs
et proposition de questionnaire

*Le questionnement doit **systématiquement s'appuyer sur le vécu du candidat**. En se référant à une situation précise dans un contexte donné issu du vécu du candidat, les questions du jury doivent chercher à mettre en évidence les capacités, attitudes et connaissances attendues pour l'obtention du CFG.*

Exemples de questions à contextualiser :

Le candidat doit être capable de :	Questions
Se présenter civilement	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous vous présenter ? - De quel collège venez-vous ? - Quel âge avez-vous ? - Dans quelle commune habitez-vous ? - ...
Décrire son cursus scolaire ou professionnel chronologiquement	<ul style="list-style-type: none"> - En quelle année de formation êtes-vous ? - Avez-vous d'autres activités en dehors de l'école ? - Dans quel champ professionnel êtes-vous actuellement ? - Combien de stages avez-vous effectués ? Et dans quel secteur d'activité ? - Pendant votre stage, êtes-vous resté(e) toujours au même poste de travail ? - Si vous avez changé, pourquoi ? - En dehors des stages scolaires, avez-vous eu d'autres expériences dans le milieu professionnel ? Quelle activité professionnelle avez-vous ou avez-vous eue ? - ...
Présenter de manière organisée son expérience de stage en entreprise, ou un aspect de la vie professionnelle, ou ses centres d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle a été votre démarche pour trouver votre stage ? - Présentez l'entreprise dans laquelle vous étiez en stage. - Qu'avez-vous fait pendant ce stage ? - Décrivez-nous le déroulement d'une activité réalisée durant le stage. - Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'est-ce qui vous a déplu ? Pourquoi ? - Combien y avait-il d'employés sur votre lieu de stage ? - Comment vous rendiez-vous sur votre lieu de stage ? - Avez-vous eu un tuteur durant votre stage ? Quel était son rôle ? - Avez-vous effectué des activités nouvelles ? intéressantes ? pénibles ? salissantes ? ... - Était-ce un lieu agréable, bruyant, aéré ou pollué, fatigant ? - Avez-vous eu des échanges avec les clients ? - ...

<p>Mettre en évidence en termes de connaissances, voire de compétences, les apports du stage en entreprise ou de son expérience professionnelle ou de ses centres d'intérêt</p> <p><i>Poser au moins une question sur les sciences (PSE, SVT) et une sur la technologie</i></p>	<p><i>A partir de la situation, du thème ou de l'activité décrite dans le dossier,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles consignes de sécurité y avait-il sur votre lieu de stage ? En cas d'accident dans l'entreprise, qui doit-on prévenir ? Quelles démarches doit-on effectuer ? - Portiez-vous une tenue professionnelle spécifique ? Quel était son rôle ? - Si vous vous coupez lors de votre stage, que faites vous? Pourquoi? - L'hygiène lors d'une période de stage, est-elle importante ? Justifiez votre réponse. Quelles peuvent être les conséquences d'une mauvaise hygiène corporelle sur le lieu de stage? - Lors d'une période de stage, est-ce qu'une vaccination particulière est obligatoire ? Pourquoi ? A quoi servent les vaccinations ? Citez une vaccination obligatoire. Si on n'est pas vacciné, que risque-t-on ? - Durant votre stage, que preniez-vous pour le repas du midi ? Ce repas était-il équilibré ? Qu'est-ce qu'un repas équilibré ? Pensez-vous qu'il est important de manger équilibré ? Pourquoi ? Comment est-ce possible d'équilibrer son alimentation sur une journée ? Pouvez-vous dire pourquoi il faut « manger varié » ? Quels sont les principaux groupes alimentaires ? Quels sont les besoins nutritionnels journaliers ? Sont-ils identiques pour tout le monde ? - ...
<p>Présenter et expliciter ses intentions de formation ou d'insertion professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est votre projet professionnel ? Que mettez-vous en place pour le faire aboutir ? - Quelle(s) personne(s) ou quel(s) organisme(s) peuvent vous aider à trouver une formation ? - Que faites-vous à la rentrée prochaine ? - Que veut dire le sigle CFG (éventuellement CFA, LP, CAP) ? - Allez-vous poursuivre votre formation dans le champ professionnel actuel ? Pourquoi ? - Avez-vous des projets de formation ? Quels sont-ils ? - Quel métier aimeriez-vous exercer ? - Quels sont les avantages et les inconvénients de ce métier ? - Quelles sont les qualités personnelles nécessaires ? - ...



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE

Session 2017 février

ÉPREUVE ORALE - GRILLE D'ÉVALUATION Candidats de la 2^{ème} catégorie

Nom et prénom du candidat : _____

Numéro d'inscription : _____ Centre d'examen : _____

Aptitudes	Critères d'appréciation	Candidat non scolaire
		Note (pas de ½ point)
Exposer son expérience personnelle	Se présenter civilement	/5
	Décrire son cursus scolaire ou professionnel chronologiquement	
Se situer dans son environnement social ou professionnel	Présenter de manière organisée soit : - son expérience de stage en entreprise - un aspect de la vie professionnelle - ses centres d'intérêt	/7
	Mettre en évidence en termes de connaissances, voire de compétences, les apports du stage en entreprise ou de son expérience professionnelle ou de ses centres d'intérêt	
	Présenter et expliciter ses intentions de formation ou d'insertion professionnelle	
Communiquer oralement	Prendre la parole avec un niveau de langue adapté	/8
	Prendre la parole avec une posture adaptée	
	Répondre à une question avec une phrase complète	
Total		/20
Validation de l'épreuve orale		Oui si note ≥ 10
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (cas de jury)
Présence du dossier		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (cas de jury)
Dossier rédigé à l'aide des TICE		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (cas de jury)

Observations (ex : cause d'absence de dossier ou de non utilisation des TICE) : _____

Noms et signature des évaluateurs :

Date de l'épreuve : _____